

Permettre le stationnement devant la façade de bâtiments principaux dans l'avenue des Affaires

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 66144lp et 66157lp, R.C.A.6V.Q. 317

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 19 au 25 mai 2022

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de La-Haute-Saint-Charles

Projet

Secteur concerné

Les zones concernées sont situées environ à l'est et au nord du corridor des Cheminots, de même qu'au sud et à l'ouest de la Route de la Bravoure.

Description du projet et principales modifications

Afin de répondre à une demande visant un futur bâtiment de la microbrasserie Archibald, il est proposé de retirer l'interdiction de stationner devant la façade de bâtiments principaux dans une partie de l'avenue des Affaires.

Le futur bâtiment commercial sera situé en face du 1665, avenue des Affaires, soit sur le lot 5 907 155 du cadastre du Québec.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=332>

Participation

Conseillère municipale :

M^{me} Bianca Dussault, conseillère municipale du district de Val-Bélair

Personne-ressource :

M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation :

M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation sur la page web du projet

- 0 citoyens ont apporté des commentaires ou des questions.

Questions et commentaires du public

Aucun commentaire ou question n'a été soumis par le formulaire en ligne. Toutefois, des citoyens se sont exprimés à l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mai au conseil de quartier de Val-Bélair.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et au Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

Réalisation du rapport

Date

10 juin 2022

Rédigé par

M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne